Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_175_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BULROT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, David CRESPEL *(suppléant de Catherine TIENGOU, absente)*, Virginie DEBEGUE, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Nicolas LORMEL, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Charline PESTEL *(suppléante d'Yvonnick GOUAULT, absent)*, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Annie VALO.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Gilles BOURRÉ donne pouvoir à Brice LE DOLODEC,
- Nadège FRANÇAIS donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Isabelle RONNÉ-GUÉHO,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Michel PESLIER donne pouvoir à Alexis MENARD,
- Sylvain RENAUT donne pouvoir à France LE DOUARIN,
- Yvon BERHAULT, Catherine DREZET, Christophe MARCHAND, Jackie VENTUROLI.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Marie-Sergine BÉZARD

Délibération n°2026-175

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 8

DOMANIALITE
SITE DU BOTRAI (SAINT-TRIMOEL) – REGULARISATION DE CHARGES

Lamballe Terre & Mer est propriétaire d'une ferme pédagogique, sise au Botrai à Saint-Trimoël. A la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt *(AMI)* pour la reprise de ce site, Lamballe Terre & Mer a

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_175_DELIB-DE

retenu le projet présenté par l'association Le Botrai, présidé par Alexandre FAURE. Ce projet prévoit la reprise de cet équipement en deux temps :

- Dans un premier temps :
  - Reprise des accueils de groupes et scolaires et ouverture de l'accueil de jour,
  - Réouverture de la ferme au grand public avec visite libre et organisation de temps forts : journées de réouverture du site, fête de la laine, etc.
- Dans un second temps :
  - Développement de la partie hébergement avec la création d'un Lieu de Vie et d'Accueil pour 10 jeunes.

L'association et Lamballe Terre & Mer sont liées par un bail emphytéotique administratif *(BEA)*, qui est un contrat d'occupation domaniale de longue durée *(20 ans à compter du 1er avril 2025)* portant sur le site du Botrai.

Dans le cadre du transfert de cet équipement, l'association a pris en charge des dépenses relevant de Lamballe Terre & Mer et qui n'avaient pu être réalisées avant le 1er avril 2025. En outre, n'ayant pas pu transmettre tous les documents nécessaires à cette passation, cette passation d'informations s'est effectuée grâce à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association pendant 9 mois. Or l'Association a pris en charge le salaire brut de cet agent. Au regard de ces éléments, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle permettant de couvrir ces frais.

Vu :

- La délibération n°2024-011 du 20 février 2024, validant l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la reprise du site, autorisation le lancement des travaux de sécurisation du site dans le cadre de l'enveloppe inscrite au PPI et validant la fermeture du site pour la saison 2024,
- La délibération n°2024-105 du 9 juillet 2024, validant le projet porté par Madame Tiffany GIRODON et Monsieur Alexandre FAURE, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la reprise du site du Botrai,
- L'assemblée générale constitutive de l'association Le Botrai du 20 juillet 2024, créant l'association Le Botrai et adoptant ses statuts,
- La délibération n°2024-207 du 17 décembre 2024, approuvant les conditions de la convention d'usage du site du Botrai du 1er janvier au 31 mars 2025, avec l'association Le Botrai,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle 21 564 € au titre de la régularisation de charges,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 08/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-